

l'opposition ont lu aussi attentivement ce discours prononcé au Nouveau-Brunswick. Si le député veut bien lire plus loin dans le discours, il verra que j'ai parlé du problème des transports dans les Maritimes, sans toutefois toucher cet aspect particulier.

Une voix: Vous vous êtes dédit.

M. Macquarrie: Le discours était sensible et sensé, mais je me demande si le premier ministre ne consulterait pas le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard en vue de remettre sur le tapis cette question très importante? Cela ferait un excellent chapitre deux.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REPRÉSENTATION CANADIENNE AUPRÈS DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI QUI NÉGOCIE L'ENTRÉE DE LA GRANDE-BRETAGNE DANS LE MARCHÉ COMMUN

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Un représentant du Canada est-il directement rattaché à la délégation du Royaume-Uni qui négocie les conditions de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun européen?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, mais nous avons des représentants accrédités auprès de la Communauté économique européenne et auprès du Royaume-Uni. En répartissant ainsi nos efforts, je pense que nous nous en tirons assez bien.

M. Woolliams: Si vous vous y prenez comme pour tout le reste, ce sera un échec.

* * *

L'INDUSTRIE

LA VENTE POSSIBLE DE LA COMPAGNIE SOGEFOR LIMITÉE À DES INTÉRÊTS ÉTRANGERS

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Considérant que la Société générale de financement du Québec a annoncé la vente d'une de ses filiales, soit la compagnie Sogefor Limitée, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si le gouvernement a l'intention de se porter acquéreur de cette filiale ou s'il fera une déclaration pour annoncer qu'il tâchera de faire en sorte que cette compagnie typiquement canadienne ne passe pas aux mains d'étrangers?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député a eu l'amabilité de m'envoyer un mot, il y a quelques minutes, pour me dire qu'il me poserait cette question. Je n'ai malheureusement pas encore eu le temps de trouver les éléments d'une réponse. Je veux simplement dire que c'est la première fois que j'entends parler de cette vente, mais il semblerait que si la Société générale de financement veut se défaire de cette filiale, il n'y a pas de raison *a priori* pourquoi le gouvernement canadien devrait l'acheter.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LA CONSOMMATION

L'INTERDICTION DE LA VENTE DE POTERIE ÉMAILLÉE AU PLOMB

[Traduction]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'un enfant de Montréal est mort et qu'un autre a été gravement malade d'un empoisonnement par le plomb après avoir bu dans un pot en faïence fabriqué à la main et comme les États-Unis ont maintenant interdit la vente de produits canadiens et mexicains semblables parce qu'ils seraient trop dangereux, le ministre prendra-t-il immédiatement des mesures pour faire disparaître ces produits, de nos magasins afin d'éviter des tragédies éventuelles à Noël?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous préparons actuellement une norme pour l'émaillage de la poterie à l'oxyde de plomb afin d'empêcher la répétition de l'événement tragique survenu à Montréal il y a un an, et nous comptons annoncer un règlement en temps voulu. Si l'honorable représentante peut prouver que certains articles de poterie, dont l'émail a une forte teneur en plomb, sont actuellement en vente, j'espère qu'elle voudra bien m'en faire part afin qu'une action appropriée et rapide soit prise au besoin.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre n'estime-t-il pas que l'interdiction de la vente de certains produits canadiens aux États-Unis constitue une preuve suffisante pour agir?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question supplémentaire de l'honorable représentante est litigieuse.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION CANADIENNE À L'ÉGARD DU TRAITÉ ENTRE LA POLOGNE ET L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Canada a-t-il pris position en ce qui concerne le traité que viennent de signer la Pologne et l'Allemagne de l'Ouest?

M. Woolliams: La réponse va être bonne—le ministre a un texte écrit.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de ce traité...

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, les députés d'en face conviendront, j'en suis sûr, que la question est importante.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut-il invoquer le Règlement?

M. MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour qu'une question soit autorisée à la